



## PROVINCE DE QUÉBEC

### Municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette

---

Aux contribuables de la susdite municipalité

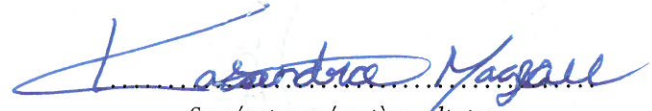
#### AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée,  
Secrétaire – trésorière adjointe de la susdite municipalité,**

**QUE :-**

Le Conseil de la susdite municipalité, lors de la séance régulière tenue le 5<sup>ème</sup> jour de novembre 2018, a adopté le règlement no. 2018-09 « Règlement concernant les limites de vitesse permises sur les voies routières de la municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette »

**Donné à Notre-Dame-de-la-Salette ce 6<sup>ème</sup> jour de novembre 2018**

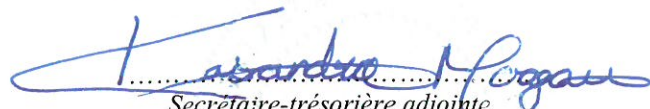
  
Secrétaire-trésorière adjointe

---

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant aux endroits désignés par le Conseil, le 6<sup>e</sup> jour de novembre 2018.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 6<sup>ème</sup> jour de novembre 2018.

  
Secrétaire-trésorière adjointe